



Association France Palestine Solidarité

Monsieur le Président
Comité d'Organisation des Jeux
Olympiques et Paralympiques
La Pulse, 46, Rue Proudhon
93210 Saint-Denis

Paris, le 16 février 2024

N°réf : 04-24

Objet : L'État d'Israël n'a pas sa place parmi les nations olympiques des Jeux de Paris 2024.

*Lettre ouverte au président du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques
et au président du Comité international olympique*

Monsieur le Président du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques,

L'État d'Israël n'a pas sa place parmi les nations olympiques des Jeux de Paris 2024

En février 2022, le Comité International Olympique a mis la Russie et la Biélorussie au ban du sport mondial pour sanctionner les pays coupables de l'invasion de l'Ukraine. Cette décision légitime s'appuyait sur le droit international et en particulier sur l'article 2, paragraphe 4, de la charte de l'ONU condamnant l'acquisition de territoires par la guerre.

Considérés comme non responsables de la politique agressive menée par le pays dont ils sont citoyens, les athlètes russes et biélorusses seront cependant admis à participer sous bannière neutre aux Jeux de Paris 2024.

Qu'en sera-t-il de l'État d'Israël ? Autant la brutalité de son intervention militaire à Gaza, ses multiples violations du droit international que son acharnement à refuser et empêcher un État palestinien viable questionnent la légitimité de sa présence aux Jeux de Paris.

Si la question se pose c'est d'abord parce que depuis 1948 Israël ignore systématiquement toutes les résolutions onusiennes lui enjoignant de se conformer au droit international.

La résolution 194 autorisant le retour des réfugiés palestiniens expulsés en 1948, la résolution 242 condamnant l'occupation militaire de la Cisjordanie, Jérusalem-Est et la bande de Gaza, la résolution 2334 dénonçant la colonisation de la Cisjordanie dont Jérusalem-Est, toutes sont restées lettre morte.

Si la question se pose c'est aussi parce qu'il n'est plus possible d'ignorer qu'Israël exerce à l'encontre du peuple palestinien dans son ensemble un régime d'apartheid.

Entre 2021 et 2022, les grandes ONG de défense des droits humains, B'Tselem, Human Rights Watch et Amnesty International ont analysé et exposé le régime d'apartheid israélien, régime d'oppression et de domination instauré par Israël faisant cohabiter entre la mer méditerranée et le Jourdain deux populations aux droits inégaux selon les statuts qu'Israël assigne aux uns et aux autres.

Israël se rend coupable depuis des décennies de crimes de guerre (colonisation de peuplement, annexion de territoire, assassinat et enfermement de population civile) et de crimes contre l'humanité (déplacement forcé de population, crime d'apartheid).

Si la question se pose c'est enfin parce que pèse maintenant sur Israël le soupçon de crime de génocide.

Le 26 janvier 2024 la Cour Internationale de Justice a considéré le risque de génocide à Gaza suffisamment plausible pour accepter de l'examiner. De fait, les victimes des bombardements israéliens se comptent en dizaines de milliers, majoritairement des femmes et des enfants. Deux millions de personnes déplacées de force survivent dans des camps de toile, sous les décombres, affamées, buvant de l'eau putride, ne pouvant être soignées, poussées vers la frontière égyptienne sans être assurées d'échapper aux bombardements. Dans ce qu'il reste des hôpitaux on ampute, même les enfants, sans anesthésie faute d'en disposer. Tout cela parce qu'Israël empêche la quasi-totalité des produits de première nécessité et l'aide humanitaire d'entrer dans la bande de Gaza.

Si donc la question se pose, la réponse est sans appel : un État d'apartheid qui viole le droit international, le droit international humanitaire et est soupçonné de génocide ne peut avoir une place parmi les nations olympiques.

Comme d'autres États violant le droit international, l'État d'Israël n'a pas sa place parmi les nations sportives des Jeux de Paris 2024. Comme les athlètes russes et biélorusses, les athlètes israéliens doivent pouvoir y participer, mais uniquement sous bannière neutre.

Imposer cette sanction aujourd'hui sera une contribution importante au respect du droit international pour aller vers une paix juste et durable en assurant la justice et la sécurité à tous. Cela permettra de sortir d'un double poids deux mesures reproché aux pays occidentaux par une large partie du monde.

Pour le bureau national

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne Tuillon', with a stylized flourish at the end.

Anne Tuillon
Présidente de l'Association France Palestine Solidarité